



Monsieur Fernand ETGEN
Président
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural, f

Référence: 562/22

21, SEP. 2022

Luxembourg, le 21 septembre 2022

A traiter par:

Copie à:

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet de l'électrification du secteur agricole.

Face à la crise climatique, il est essentiel de réduire les émissions CO₂ à travers tous les secteurs. L'agriculture peut jouer un rôle important par l'électrification des machines agricoles. De nombreux fabricants de machines agricoles proposent déjà des modèles électriques.

Dans ce contexte, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- 1) **Comment le Monsieur le Ministre évalue-t-il le potentiel de l'électrification du secteur agricole ? Quelles machines peuvent déjà être remplacées par des machines électriques ?**
- 2) **Existe-t-il une stratégie pour avancer l'électrification du secteur agricole ? Dans l'affirmative, comment l'électrification sera-t-elle soutenue ?**
- 3) **Le secteur sera-t-il incité à travers de subsides afin de renouveler les flottes par des machines électriques ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

François Benoy
Député

Jessie Thill
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°6875 de Monsieur le Député François Benoy et de Madame la Députée Jessie Thill

1) Comment Monsieur le Ministre évalue-t-il le potentiel de l'électrification du secteur agricole ? Quelles machines peuvent déjà être remplacées par des machines électriques ?

L'électrification prend de plus en plus d'importance dans de nombreux domaines. La promotion de l'électromobilité est un élément-clé des efforts de décarbonisation du secteur des transports. Dans le secteur agricole, viticole et horticole, l'électrification des engins agricoles gagnera en importance.

De nombreux constructeurs s'occupent du sujet, cependant il y a encore une absence notable d'alternatives aux modèles à propulsion thermique sur le marché. Beaucoup d'engins agricoles (tracteurs, moissonneuses, ensileuses...) électriques sont actuellement au stade de prototype. Par ailleurs, ils présentent encore des manquements en matière d'autonomie et engendrent des coûts plus élevés par rapport aux engins thermiques.

Jusqu'à présent, le marché ne proposait que des solutions alternatives pour des engins plus petits et moins puissants nécessitant une autonomie plus courte, comme par exemple des chargeurs de ferme ou des mélangeuses. En viticulture, une commercialisation d'un tracteur interligne électrique est prévue pour 2024.

2) Existe-t-il une stratégie pour avancer l'électrification du secteur agricole ? Dans l'affirmative, comment l'électrification sera-t-elle soutenue ?

Étant donné que le marché des machines agricoles ne présente actuellement que peu d'alternatives au moteur à combustion, aucune stratégie visant à promouvoir l'électrification dans l'agriculture n'a encore été développée.

3) Le secteur sera-t-il incité à travers de subsides afin de renouveler les flottes par des machines électriques ?

La loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales prévoit des aides aux investissements dans les exploitations agricoles. Des aides peuvent être accordées pour des biens meubles, y compris des engins électriques.

Luxembourg, le 7 octobre 2022

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

(s.) Claude HAAGEN